



32ème Marché aux Puces de Munchhouse

Dimanche 29 Juin 2025

Organisé par l'Association Celtic'Hardt

Installation à partir de 5h30
Vente à partir de 7h00 jusqu'à 16h00

PRIX PAR EMPLACEMENT

Particuliers : 13 € les 5 mètres + 5€ de caution propreté

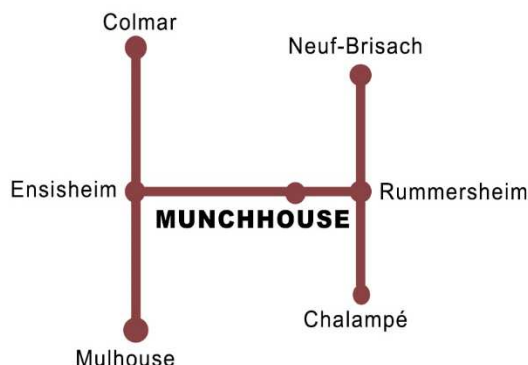
Professionnels : 25 € les 5 mètres + 10€ de caution propreté

Toute inscription le jour même sera majorée de 5 €

Buvette et restauration assurées par l'organisateur

Pour tout renseignement : celtic.hardt68@gmail.com

Permanence assurée les mardis sur la place de l'église de 17h00 à 20h00, du 20 mai au 24 juin



COUPON DE RÉSERVATION

**À retourner accompagné de votre règlement
et de la photocopie (recto verso) de votre carte d'identité
à Association Celtic'Hardt, 9 rue du Chêne 68740 MUNCHHOUSE**

PARTICULIER (1)

PROFESSIONNEL (2)

Hors alimentaire

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Téléphone : E-mail :

Adresse :rue.....

Code postal : Ville :

Pièce d'identité (entourer la pièce correspondante) : CNI - Passeport - Permis de conduire

N° Délivrée par le.....

Pour les professionnels

Branche de commerce : N° Registre du commerce.....

Délivrée par..... le.....

Type de véhicule :

Immatriculation :

Je souhaite réserver mètres
Fais à..... le.....

Signature

(1) Le particulier exposant au Marché aux Puces de Munchhouse le 29 juin 2025, déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés, ne pas participer à plus de deux autres manifestations de ce type au cours de l'année civile Il atteste être informé qu'une fausse déclaration de sa part serait susceptible d'engager des poursuites pénales à son encontre.

(2) Le professionnel exposant au Marché aux Puces de Munchhouse le 29 juin 2025, déclare être en règle avec la législation concernant les dimanches et jours fériés dans le Haut-Rhin et s'engage à respecter le règlement du Marché aux Puces.

RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES

CONFORME AU PROTOCOLE D'ACCORD signé le 9 avril 1996 à la Préfecture du Haut-Rhin entre le préfet, l'association des antiquaires du Haut-Rhin, l'association des Maires du Haut-Rhin et l'Union Départemental du bénévolat associatif.

- Dimension des stands : 5 mètres par participant
- Horaire des transactions : **de 7 heures à 16 heures**
- Les places non occupées après **7 h 30** ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Particuliers : Le marché aux puces est ouvert à tous à condition de renvoyer l'inscription et l'attestation sur l'honneur totalement et correctement remplis accompagnés du règlement.

Professionnels : Le marché aux Puces est ouvert aux professionnels dont la branche de commerce fait partie de celles autorisées à déroger à la règle du repos dominical dans le département du Haut-Rhin. Les professionnels doivent se mettre en règle avec l'autorité préfectorale.

Les stands de boissons et denrées alimentaires sont exclus puisque assurés par l'Association Celtic'Hardt de Munchhouse.

- La vente d'armes blanches ou à percussion est interdite
- L'Association Celtic'Hardt décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol dans le périmètre de la manifestation.
- Aucun emplacement ne sera remboursé en cas de mauvais temps.

Réservation des emplacements : pour des raisons d'organisation les numéros d'emplacements réservés sont donnés à titre indicatif. Le numéro d'emplacement définitif vous sera communiqué le jour du Marché aux Puces.

Les véhicules devront être stationnés sur l'emplacement attribué ou à l'extérieur du marché aux puces, en aucun cas sur un autre emplacement.

- **Chaque exposant est tenu de laisser l'emplacement propre au moment du départ.**
- **La caution de propreté ne sera restituée que le jour du marché aux puces jusqu'à 16h30**

En cas de non-respect de ce règlement, l'Association Celtic'Hardt pourra procéder à l'exclusion de l'exposant (avec l'aide des autorités locales si nécessaire).